

Mémoire
Présentée par :

Développement économique Saint-Laurent
CLD West-Island
CDEL LaSalle
CLD Anjou

À :

Commission économique du
Conseil d'agglomération de Montréal

13 juin 2007

Stratégie de développement économique 2005-2010

« Bilan des deux premières années »

A la suite de l'assemblée publique tenue le 29 mai dernier, les membres de l'inter-CLD remercient la Commission économique du Conseil d'agglomération de Montréal pour son initiative de procéder à une consultation auprès des intervenants du développement économique de l'agglomération de Montréal.

Rappelons que plusieurs membres de l'inter-CLD sont présents et très actifs auprès de la clientèle d'affaires du territoire de l'agglomération. Ils constituent les services de première ligne à l'entrepreneur, non seulement depuis le lancement de la stratégie montréalaise, mais leur contribution à la création de richesse remonte au début des années 80. Les soussignés, soit quatre de ces organismes de développement local (CLD Anjou, Corporation de développement économique LaSalle, Développement économique Saint-Laurent et Développement économique West-Island) couvrent des territoires qui représentent près de 41% de l'ensemble des entreprises manufacturières et du tertiaire moteur de l'agglomération.

Nos structures organisationnelles ont su s'adapter aux nombreux changements structurels et à la multiplication d'organismes, particulièrement depuis 1998, suite à la mise en place des CLD et la création en 2002 de la nouvelle Ville de Montréal. Les nombreux changements de structures ainsi que la complexité des besoins de la clientèle du milieu des affaires exigent aux organismes du développement local une capacité constante d'adaptation.

À titre d'exemple, Développement économique Saint-Laurent agit à 60 % comme organisme économique d'arrondissement et à 40 % comme organisme inter arrondissement : Centre de gestion des déplacements (CGD), Centre local de développement Centre-Ouest (CLD/Centre-Ouest) et Innovex. Cette nouvelle structure permet à présent à Développement économique Saint-Laurent de répondre aux besoins du territoire en matière économique et ne présente qu'un seul interlocuteur local à solliciter pour les entrepreneurs.

De son côté, Développement économique West-Island agit comme organisme économique auprès de 8 villes et de 2 arrondissements. Le West-Island compte environ 220 000 résidents et l'ensemble des entreprises emploie près de 106 000 personnes. Les résidents de ce territoire comptent pour 41 % des emplois. Les autres emplois proviennent de la région métropolitaine, incluant près de 40,000 résidents qui demeurent dans les arrondissements de la Ville de Montréal autre que Pierrefonds — Roxboro et Île-Bizard — Sainte-Geneviève.

Pour sa part, la Corporation de Développement économique de LaSalle compte 74 000 résidents sur son territoire et dénombre 1500 entreprises, provenant d'un tissu industriel diversifié et traditionnel, qui emploient 6 000 personnes.

De plus, on trouve sur ces territoires la plus importante concentration de trois des quinze grappes industrielles de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM): l'aérospatial, les sciences de la vie et les technologies de l'information. Étant donné l'importance des retombées de ces entreprises, il est donc primordial, voire capital, que les centres locaux de développement et les organismes reliés, possèdent les outils et ressources nécessaires pour intervenir efficacement et contribuer ainsi à créer une nouvelle richesse.

Nous apprécions que le processus de consultation du suivi de la stratégie implique les services de première ligne. Cependant, nous croyons que nous pourrions contribuer encore plus aux résultats de cette stratégie. C'est dans cette optique que nous vous soumettons le présent mémoire.

Les commentaires suivants s'inscrivent dans cet esprit de franche collaboration avec les membres du Conseil d'agglomération, de la Commission ainsi qu'avec le service corporatif de la Ville de Montréal. Nous croyons que les points mentionnés permettront d'améliorer la performance montréalaise mesurable en PIB.

***Axe d'intervention stratégique 1 :
Améliorer l'environnement d'affaires.***

Positionnement souhaité : Montréal une destination d'affaires où l'on investit et réussit.

1. Le mode actuel de consultation des organismes locaux implique trois constituantes :
 - a- information des besoins du corporatif vers les acteurs locaux,
 - b- information des besoins des acteurs locaux vers le corporatif,
 - c- consensus d'actions de suivi.

Nous réussissons la phase a, à trois ou quatre reprises par année, *nous offrons de travailler conjointement à réaliser les phases b et c.*

Également, signalons que la notion de partenariat existe dans le vocabulaire montréalais, mais elle mérite d'être accentuée, particulièrement afin que l'agglomération profite encore plus des connaissances et efforts du local. Cette notion de partenariat est présente entre le corporatif et les gouvernements, mais devrait aussi inclure le niveau local, tant CLD, arrondissements, que représentants locaux de ces gouvernements. Nous encourageons la volonté politique à maintenir près du citoyen les services qu'il reçoit. Ceci est particulièrement vrai pour le service aux citoyens corporatifs. *Cette volonté doit être réitérée* afin que l'ancienne culture centralisatrice ne reprenne pas le dessus dans nos relations.

2. Toujours dans l'optique de mieux intervenir auprès des entreprises, nous croyons qu'il est essentiel de mieux circonscrire, en consensus, le rôle et les actions posées des services de première et de deuxième ligne. À notre avis, les services de deuxième ligne ne devraient intervenir qu'en réponse aux besoins exprimés de la première ligne. L'instauration unilatérale de services de deuxième ligne conduit à des monopoles. Ce statut de monopole se traduit sur le terrain par un manque d'efficacité et de productivité qui échappe à RASOP. *Tout service de deuxième ligne doit être institué et maintenu qu'en mode de support demandé par les premières lignes*, en réaction aux efforts locaux endogènes.
3. Nous désirons aussi améliorer et favoriser le partage d'expertises avec les services corporatifs. En effet, les connaissances présentes en arrondissement/villes liées pourraient s'avérer une plus-value sous-utilisée. *Nous offrons de poursuivre la mise à disposition de notre expertise*. De cette façon, nous parviendrons à éliminer les doublages et à favoriser l'atteinte de notre objectif commun. À cet effet, nous sommes donc heureux et *encourageons l'annonce du Corporatif de réduire le développement de commissaires sectoriels*, qui recréaient souvent au corporatif une expertise généralement présente sur le terrain.
4. La stratégie précise l'importance accordée aux ressources humaines des organismes locaux de première ligne, pour intervenir efficacement. Cependant, nous remarquons une forte inégalité en nombre et en qualité entre les différents intervenants locaux au niveau des ressources humaines et financières. Nous souhaiterions que *l'agglomération priorise les actions et démarches pour rétablir une équité budgétaire entre ses acteurs CLD*. Tous les CLD et mandataires CLD ont le même mandat, mais ne disposent pas des mêmes ressources. À ce titre, certains organismes n'atteignent pas le seuil minimal de fonctionnement. Ce constat est appuyé par un rapport produit pour l'Inter-CLD par Raymond Chabot Grant Thornton (*RCGT*). L'annonce par le gouvernement des 90 millions pour les CLD devrait avoir enclenché une démarche concertée (agglomération, corporatif, local) de lobby gouvernemental, pour pallier ces inégalités.
5. Puisqu'il y a également inégalité en qualité des ressources humaines locales, nous croyons qu'un programme de formation en développement économique, tel qu'offert par l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), et une participation aux activités ponctuelles de *formation, devraient être accélérés* (CLD, commissaires d'arrondissements et collègues corporatifs).

6. Notre expérience dans le milieu du développement économique et ces formations passées, nous amènent à constater que diverses notions, dont celle de *l'effet multiplicateur, devraient être utilisées pour maximiser les résultats de la stratégie*. En effet, la présentation de l'état de situation laisse croire que les emplois manufacturiers perdus ont été compensés par les emplois de service, à temps partiel. Rappelons qu'un emploi manufacturier génère jusqu'à sept emplois, alors que le commerce et service non-moteur en génère que deux. Le manufacturier, le tertiaire-moteur et la R&D, créent une richesse nouvelle (PIB) et donnent les moyens aux personnes employées d'acheter une maison et de payer leurs taxes. Si Montréal a moins de croissance de population que d'autres villes, il importe de travailler à la source qui induira cette croissance, travailler à simplement augmenter des logements ne crée aucune richesse nouvelle. Donc, *une stratégie visant les investissements de fonds publics et le développement résidentiel est extrêmement risquée pour l'avenir économique, car aucune richesse nouvelle n'en est créée*.

Axe d'intervention stratégique 2 :

Stimuler le renforcement du savoir, de l'innovation et du dynamisme des grappes industrielles.

Positionnement souhaité : Montréal, une ville de savoir et de design où les grappes industrielles innovent et performant.

1. Nous supportons la volonté de positionner Montréal comme ville du savoir et du design. Nous appuyons et encourageons cette initiative. *Nous souhaitons exprimer notre intérêt à y travailler.*
2. Nous croyons qu'une caractéristique fondamentale de la capacité d'innovation d'une région repose sur les entrepreneurs et sur les dirigeants d'entreprises. *Nous exprimons également notre intérêt à y travailler.*
3. Le document sur la « Stratégie de développement économique 2005-2010 », mentionne l'importance de soutenir l'innovation. Cependant, certaines questions demeurent : comment définit-on le concept d'innovation et quels sont les moyens envisagés pour la soutenir ? Nous avons exprimé l'importance que l'avenir de Montréal s'appuie sur les entreprises innovantes du secteur de fabrication et du tertiaire moteur. *Il serait donc souhaitable d'encourager, de valoriser et de diffuser les initiatives locales et les pratiques gagnantes* comme le projet unique des Joutes de l'innovation, développé par Développement économique Saint-Laurent et ses partenaires, touchant 150 entreprises motrices, qualifiées comme étant innovantes et dynamiques. Notre expertise dans les joutes de l'Innovation pourrait profiter à d'autres arrondissements / villes liées.

4. Il est certain que nous appuyons toutes les initiatives vers l'innovation et la différenciation. Cependant, nous aimerions souligner l'importance d'*accorder une attention aux menaces futures* ou problématiques que connaîtront certains secteurs économiques (fuite de nos entreprises vers les couronnes, la pénurie évidente de main-d'œuvre technique et la concurrence du *BRIC* (Brésil, Russie, Inde et Chine). Nous croyons qu'une *mise à jour de la stratégie* doit s'effectuer afin d'amener des solutions concrètes qui auront été travaillées de façon concertée avec les ressources locales. Également, il nous apparaît important de bien compléter l'offre locale non seulement en mettant l'accent sur la formation universitaire et le développement du savoir, mais de *considérer aussi les besoins majeurs de formation technique* de nos entreprises.
5. Nous sommes conscients que les résultats sont à venir pour les « Grappes ». Il s'agit d'un investissement à long terme et nous partageons et encourageons l'approche adoptée. Cependant, nous aimerions rappeler l'importance d'*arrimer les travaux* des différents secrétariats des grappes avec les interventions du développement économique local. Les bénéfices et résultats seront ainsi optimisés par cette concertation et ce partage d'expertise et de connaissance.

Conclusion :

Les indicateurs annoncent une transformation de la structure économique. À cet égard, il y aurait lieu de poursuivre les efforts d'amélioration de l'offre de services montréalaise par une meilleure concertation des acteurs endogènes et par une plus grande utilisation des principes économiques. *Une attitude de création de richesse sera un excellent complément aux efforts de réduction de dépenses (RASOP)* initiés par Montréal. Un état de résultat à deux parties sur lesquelles vous pouvez compter pour rétablir les finances montréalaises.

Pour y parvenir, nous croyons à l'importance d'optimiser les interventions de l'ensemble des organismes du développement économique montréalais. La *nature endogène du développement économique* nous force, pour être efficace à *travailler dans un processus 'bottom up' plutôt que 'top down'*. Nous offrons de mettre à profit nos connaissances, notre expertise, nos partenariats locaux pour aider la Ville à atteindre ses objectifs de développement économique. Pour optimiser cette offre de services, nous croyons que :

- Il est primordial de reconnaître en premier lieu les inégalités financières existantes entre les différents intervenants locaux. Une fois reconnues, il serait pertinent de demander, de façon concertée, une intervention du gouvernement du Québec dans ce dossier afin de *rééquilibrer les enveloppes budgétaires destinées aux CLD*.

- Il serait intéressant de mettre sur pied un *programme de formation aux gestionnaires* d'arrondissement afin qu'ils soient en mesure de connaître les résultats à obtenir des compétences des actions locales (commissaires industriels d'arrondissement et CLD). Ils seront ainsi plus sensibles à l'importance de les impliquer dans des dossiers touchant des problématiques locales, mais souvent à impact montréalais.
- Il est important de *poursuivre les efforts à établir un climat propice* à la collaboration et à la concertation entre les différents organismes du développement économique local et les instances de la Corporation. Ils doivent ainsi travailler en étroite collaboration avec les unités corporatives spécialisées ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires du développement économique métropolitain afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.
- Il est important que la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal *reconnaissent la contribution au développement économique de certains arrondissements*, dont Saint-Laurent, qui investissent au développement économique local, surtout sur des mandats de rétention et d'expansion d'entreprises existantes. Sans cet effort de rétention, Montréal perdrait une valeur importante de PIB. De surcroît, dans un contexte où la concurrence des couronnes est féroce.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à la présente.

Développement économique Saint-Laurent
Mandataire du CLD Centre Ouest et de l'arrondissement Saint-Laurent
Au nom du CLD West-Island, de la CDEL LaSalle et du CLD Anjou